



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-032

Le 8 juillet deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme DUC (au profit de M. JOMAIN) ; M. MARTIN (au profit de M. BRAYER) ; M. SILVY (au profit de M. GIRIN), M. WAKOSA (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Objet – Modification du tableau des effectifs liée à la diminution du temps de travail d'un agent

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération N°2023-053 du 6 Novembre 2023 portant modification du tableau des effectifs,

Vu la délibération N°2024-003 du 22 Janvier 2024 portant sur la diminution du temps de travail d'un agent au grade d'adjoint territorial d'animation,

Vu la demande écrite du 02 Avril 2024 d'un agent au grade d'adjoint territorial d'animation souhaitant diminuer son temps de travail de 13.5 heures hebdomadaire à 11.5 heures hebdomadaire,

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 27 Mai 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 :

De porter, à compter du 1er Septembre 2024, la durée du temps de travail d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation créé initialement pour une durée de 13.5 heures hebdomadaire à 11.5 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Suite à des évolutions des missions des agents, la modification de l'intitulé de l'emploi suivant :

- « Agent technique polyvalent » devient « Responsable bâtiment »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

- **Accepte de porter la durée du temps de travail d'un emploi d'Adjoint Territorial d'animation à 11.5 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Septembre 2024**
- **Décide de modifier l'intitulé de l'emploi suivant : « Agent technique polyvalent » devient « Responsable bâtiment »**
- **Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs détaillé ci-dessous**

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

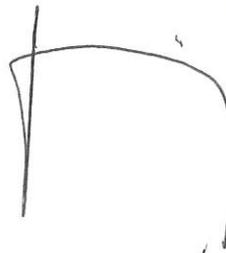




TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.09.2024				
Libellé de l'emploi/ du poste	Catégorie	Nombre	Temps de travail TC = Temps complet TNC : Temps non	Cadres d'emplois
Filière Administrative				
Directrice Générale des Services	A	1	TC	CE Attaché territorial
Responsable Finances	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Responsable Ressources Humaines	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Responsable RAM et microcrèche	C-B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Agent accueil/ Etat-civil	C	1	TC	CE adjoint administratif
Gestionnaire RH/Finances/Périscolaire / Accueil	C	1	TC	CE adjoint administratif
Gestionnaire Finances/Accueil / Urbanisme	C - B	1	TC	CE adjoint administratif et Rédacteur
Assistante communication	C-B	1	TNC= 17,5 => 0.5	CE adjoint administratif et Rédacteur
Total administratif		8		
Filière Culturelle				
Responsable Culture	C-B	1	TC	CE Adjoint du patrimoine et Assistant de conservation du patrimoine
Total culturel		1		
Filière Animation				
Responsable Les Explorateurs	B	1	TC	CE animateur Territorial
Animateur	C	1	TNC= 20 => 0.57	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TC	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 23,75 => 0.68	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC=17.5 =>0.5	CE adjoint d'animation
Responsable Maison Enchantée	C-B	1	TC	CE Adjoint d'Animation et CE Animateur
Animateur	C	1	TNC= 43.5	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 11.5	CE adjoint d'animation
Animateur	C	1	TNC= 30 => 0.86	CE adjoint d'animation
Total animation		8		
Filière médico-sociale				
Infirmière	A	1	TC	CE infirmier soins généraux
Total médico social		1		
Filière Sociale				
ATSEM	C	1	TC	CE agent de maîtrise
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation
ATSEM	C	1	TNC = 32h => 0.91	CE agent spéc des écoles mat
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat OU CE adjoint d'animation
ATSEM	C	1	TNC = 30h	CE agent spéc des écoles mat
ATSEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat
Total sanitaire et social		6		
Filière Police Municipale				
Responsable Police Municipale	C	1	TC	Brigadier-chef pal police municipale
Policier Municipal	B	1	TC	CE Chef de service de police municipale
Total Police Municipale		2		
Filière Technique				
Directeur services techniques	A	1	TC	CE Ingénieur Territorial
Responsable services techniques	C	1	TC	CE agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent => Responsable batiment	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE agent de maîtrise
agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE agent de maîtrise
agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE agent de maîtrise
agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Référent restaurant scolaire maternelle	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Responsable restaurants scolaires	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien (RS primaire)	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE adjoint technique territorial
Total technique		17		
TOTAL POSTE OUVERT		43	Emplois permanents	